

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

COMPTE RENDU DU JEUDI 24 MARS 2016

Personnes présentes :

- + Représentants des familles : Mme JOLY Béatrice, Mme LE COZ Jeanne, M. COURIO Joseph
- + Représentantes du personnel : Mme MUSSET Marie-Céline, Mme DAVID Brigitte, Mme BIDAULT Mélanie
- + Représentantes des résidents : Mme VERSIGNY Eliette, Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane
- + Représentante de la direction de la résidence : Mme UMONT Corinne
- + Invités : Mme GUYOT Youna (Psychologue), le Docteur LEBRUN Hervé (Médecin Coordonnateur)
- + Représentant du Conseil d'administration : M. POULMARCH Dominique
- + Représentant de la municipalité : M. FALQUERHO Gérard

Personnes excusées :

- + Représentante des résidents : Mme VIAL Denise
- + Invités : Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente), M. LE DANTEC (Responsable d'Ansamble/Breiz Restauration)

Début de la séance à 10h30

Mme UMONT Corinne anime la séance et présente l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 3 décembre 2015
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Information sur le prix de journée 2016
5. Bilan de la réunion des familles du jeudi 28 janvier 2016
6. Mise à jour de la prestation couture
7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 3 décembre 2015

M. C. fait part d'une suggestion qu'il avait évoquée lors d'un C.V.S. concernant la possibilité d'apposer à un fauteuil roulant une potence portative pour les résidents sous perfusion afin de faciliter les déplacements. La Maîtresse de maison se souvient parfaitement de ce point et va faire remonter l'information à l'Infirmière Référente. Par la suite, le procès verbal ne suscite pas de commentaires et est validé à l'unanimité.

2. Point sur la restauration

La commission de restauration du mardi 22 mars 2016 a fait ressortir des indices de satisfaction très satisfaisants. Cependant, certains résidents émettent le souhait que soient proposés : potage aux vermicelles, lard et pommes de terre. Des résidents avaient également évoqués lors de la dernière commission que soient mis à disposition sur les tables des vinaigrettes en sticks. Des ramequins ont été mis à leur disposition sur les buffets du fait que certains résidents éprouvent des difficultés à les ouvrir.

La Maîtresse de maison indique qu'à compter du 1^{er} avril 2016 le personnel de restauration modifiera l'ordre dans le service des petits déjeuners à chaque étage et cela chaque mois afin de ne pas servir toujours les mêmes en premier. Quant à l'organisation du déjeuner, à partir du mardi 29 mars 2016, le personnel de restauration sera affecté au service en salle à manger du rez-de-chaussée et le personnel soignant au service en salle à manger dans les unités de vie aux étages.

Le Docteur LEBRUN informe que le protocole mis en place afin de limiter les problèmes de dénutrition est très satisfaisant. A ce jour, un tiers des résidents sont concernés contre 60% il y a 3 mois. Pour palier aux problèmes de dénutrition, la résidence a privilégié l'emploi d'enrichissements maison, à savoir : fromage râpé, crème fraîche, petits suisses à la place des compléments alimentaires.

Mme H. fait remarquer que les plats du midi ne sont pas suffisamment chauds. Elle suggère également que le personnel de restauration ne démarre pas le service de déjeuner tout le temps par les mêmes tables. Pour information, sa table est souvent la dernière à être servie pour le dessert.

Mme LE F. indique que la semoule servie au dîner est souvent froide.

Mme VE. observe une baisse de qualité pour les potages ; ceux-ci sont trop liquides et ne contiennent pas suffisamment de légumes. La langue de bœuf servie dernièrement n'était pas assez cuite. Le riz revient trop souvent mis au menu. Elle souhaiterait que la pomme de terre soit davantage mise au menu. Certains plats comme les bouchées à la reine, les pâtes servis au dîner sont pour elle des plats trop lourds. Le Docteur indique qu'en raison de l'amplitude horaire entre le dîner et le petit déjeuner, il y a lieu de privilégier les féculents le soir. Une collation peut être également proposée en milieu de nuit pour les résidents dînant légers.

Mme VE. constate également que les quantités servies ne sont pas les mêmes pour tout le monde et souhaiterait que le personnel propose en systématique un second service car beaucoup de résidents n'osent demander une ration supplémentaire. On lui indique que les portions sont établies en fonction des appétits de chacun.

Mme J. remarque qu'il n'y a jamais de verre sur le plateau repas du soir de sa maman. Il lui est indiqué que chaque matin le personnel de restauration met à disposition dans tous les logements, un verre et une bouteille d'eau. Mme J. confirme cette information.

Pour conclure ce point, Mme UMONT adresse des compliments au personnel de restauration pour son implication. Celui-ci était à l'initiative du repas chinois servi mardi dernier qui a été très apprécié par l'ensemble des résidents. Au cours du prochain trimestre, un repas mexicain sera proposé.

3. Point sur l'animation

L'animatrice dresse un bilan des animations effectuées en début d'année :

- Les petits déjeuners thérapeutiques, 3 fois par semaine
- Les repas partagés, une fois par mois, le premier mardi de chaque mois
- Les anniversaires, le dernier mardi de chaque mois
- Une chorale, tous les mercredis
- Un repas crêpes, le mardi 2 février 2016
- Le mercredi gras avec les enfants et petits enfants du personnel, le 10 février 2016
- Le goûter des aînés organisé par le CCAS du Caudan, le jeudi 10 mars 2016
- Une chorale avec accordéon, le mercredi 23 mars 2016
- Un repas à thème sur la chine, le mardi 22 mars 2016

A suivre dans les semaines à venir :

- Le mardi 29 mars 2016 : les olympiades départementales à PLOEMEUR avec 6 autres EHPAD avec la participation de 5 résidents d'Anne de Bretagne
- Le mardi 31 mai 2016 : la fête de la résidence
- Du 6 au 10 juin 2016 : le séjour vacances à CROZON qui concerne 10 résidents
- Organisation d'un pique-nique avec les résidents et les enfants du personnel

Le mercredi 23 mars 2016, deux résidentes ont participé en tant que membres du jury à un concours gastronomique pour le grand âge organisé par « Silver Fourchette » au Lycée hôtelier de VANNES afin d'élire le meilleur cuisinier en EHPAD au niveau régional. La Maîtresse de maison suggère que l'an prochain les cuisiniers de l'EHPAD puisse participer au concours.

Mme VE. signale que du fait d'un démarrage de l'animation à 14h30 cela a tendance à empiéter sur la sieste de certains résidents. Elle suggère que l'animation soit décalée à 16h00. On lui indique cela est malheureusement impossible du fait que l'animatrice termine sa journée à 15h30. Il est par ailleurs impossible de dégager un membre du personnel soignant ou d'embaucher une personne supplémentaire faute de budget. Elle observe également que certains résidents ne participent jamais aux animations. Il lui est indiqué que cela est un choix personnel malgré les sollicitations nombreuses de l'animatrice.

4. Information sur le prix de journée 2016

Mme UMONT informe avoir reçu du Conseil Départemental courant février l'arrêté de tarification fixant le prix de journée applicable au 1^{er} mars 2016. Le prix de journée 2016 a été fixé à 59.89 € par jour soit une hausse de 0.11 % contre 59.82 € pour l'année 2015. Le ticket modérateur 2016 est fixé à 6.20 € par jour contre 6.22 € pour l'année 2015.

Pour information, le prix de journée est conforme aux attentes qu'avaient formulées les membres du conseil d'administration. L'EHPAD Anne de Bretagne, étant habilité à l'aide sociale à 100 % se trouve dans la tranche la plus haute des tarifs au niveau du département. Monsieur Le Maire indique que les tarifs appliqués à l'EHPAD Ti-Aïeul de Caudan, qui est un établissement neuf ouvert en 2011, sont nettement plus élevés. Le Docteur LEBRUN souligne que les prestations proposées par la résidence sont nettement supérieures à d'autres EHPAD qui ont des tarifs encore plus élevés.

5. Bilan de la réunion des familles du jeudi 28 janvier 2016

La réunion des familles a réuni une trentaine de participants malgré le blocage des routes par les agriculteurs. Les échanges furent particulièrement intéressants et nombreux. Les points abordés au cours de la soirée ont porté sur le mode de fonctionnement en général, sur la restauration, les animations, le soin, la sécurité, etc... Mme UMONT envisage de programmer une nouvelle réunion d'ici la fin de l'année soit sur le mois de novembre ou décembre.

6. Mise à jour de la prestation couture

Mme UMONT indique que la résidence vient d'acquérir une marqueuse thermo-collante pour l'identification du linge des résidents. A cet effet, elle soumet aux membres du C.V.S les nouveaux tarifs. Deux options sont ainsi proposées aux familles et résidents qui ne souhaitent pas assurer la continuité dans les travaux de couture :

- Option 1 : souscription d'un forfait fixé à 70.00 € facturé une fois au moment de l'admission incluant : le marquage du linge, les petits travaux couture (reprises, ourlets)
- Option 2 : souscription d'une tarification à l'unité soit :
 - Marquage d'une étiquette : 0.60 €
 - Reprise : 2.00 €
 - Ourlet : 3.00 €

Il est bien noté que pour les résidents qui disposent encore d'un stock d'étiquettes tissées auprès du service de lingerie, celles-ci seront utilisées jusqu'à épuisement total.

7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Mme H. observe que malgré la coupure du thermostat du chauffage de sa chambre, celui-ci continue à chauffer.

M. C. demande si des mesures en interne sont prévues quant au passage de la télévision TNT en HD à partir du 5 avril 2016. Mme UMONT indique qu'il est du devoir des familles de vérifier le téléviseur de son parent. Mme LE C. indique qu'il est possible d'obtenir auprès de l'état une aide financière de 25.00 € pour l'acquisition d'un équipement TNT.

Mme VE. constate que les deux ascenseurs sont régulièrement bloqués. Ne pourrait-on pas retirer les clefs. Mme UMONT indique que pour des raisons de sécurité, les clefs ne peuvent être retirées.

M. C. fait également remarquer que sa maman était légèrement habillée lorsqu'elle a été conduite dernièrement aux urgences. Mme UMONT demande à ce que le personnel prévoit, dans la mesure du possible de munir le résident d'un polaire ou d'une robe de chambre.

Mme J. signale que malgré la fermeture de la baie vitrée de la chambre de sa maman, il subsiste toujours un filet d'air. M. C. indique qu'il faudrait peut-être prévoir le changement des joints.

En l'absence de questions, la réunion est levée.

Fin de la séance à 12h00

Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)

Jeudi 2 juin 2016

à partir de 10h30

La Directrice,
Corinne UMONT

Coordonnées des Représentants des familles que vous pouvez joindre :

Mme JOLY Béatrice : 09 51 77 20 48

Mme LE COZ Jeanne : 02 97 76 02 96

M. COURIO Joseph : 02 98 96 70 36